

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Nom du produit:** MASTERS METALLIC COMPOUND

**Utilisation:** Enduit pour filetage et joint d'étanchéité.

**Famille chimique:** Mélange d'hydrocarbures, d'alcool et de plomb.

**Nom et adresse du fournisseur:**

G.F. THOMPSON CO. LTD.

620 Steven Court

Newmarket, Ontario

L3Y 6Z2

**Nom et adresse du fabricant:**

Se référer au fournisseur.

**Numéro de téléphone d'urgence:** 905-898-2557

**Catégories SIMDUT:** B3, D2A, D2B

**Classification HMIS:**

\* - Danger chronique 0 - Minime 1 - Léger 2 - Modéré 3 - Sérieux 4 - Grave

Santé: \*2 Inflammabilité: 2 Réactivité: 0

### SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients</u>	<u>No. CAS</u>	<u>% poids</u>	<u>CL<sub>50</sub> / 4 hr (Rat, inh.)</u>	<u>DL<sub>50</sub> mg/kg</u>	
				<u>(Rat, orale)</u>	<u>(Lapin, cutané)</u>
Poudre de plomb	7439-92-1	15 - 40	P/D	P/D	P/D
Huile de ricin de polymérisation	68187-84-8	10 - 30	P/D	P/D	P/D
Huile de ricin	8001-79-4	10 - 30	P/D	P/D	P/D
Alcool butylique normal	71-36-3	5 - 10	> 8 000 ppm	2 510 (adulte) 790 (jeune mâle)	4 200

### SECTION III – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

**État physique, odeur et apparence:** Pâte de couleur grise moyen. Odeur d'alcool.

**Point de congélation/fusion:** 65,6 – 187,8 °C / 150 – 370 °F (portée d'émulsion)

**Taux d'évaporation (Acétate-n butylique = 1):** P/D

**% de volatilité par volume:** >99 (Alcool butylique normale pure)

**Solubilité dans l'eau:** Insoluble

**pH:** P/D

**Tension de vapeur (mmHg):** P/D

**Coefficient de répartition eau/huile:** P/D

**COV:** 54,4 g/l, 1,6%

**Seuil de l'odeur:** P/D

**Densité:** P/D

**Point d'ébullition:** P/D

**Densité de vapeur (Air = 1):** P/D

**Viscosité:** P/D

### SECTION IV – RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

**Conditions d'inflammabilité:** Combustible. Le produit risque de s'enflammer par la chaleur, les étincelles et les flammes.

**Point d'éclair (Méthode):** 63°C / 145,4°F (creuset fermé)

**Température d'auto-inflammabilité:** P/D

**Limite d'inflammabilité supérieure %:** P/D

**Limite d'inflammabilité inférieure %:** P/D

**Moyens d'extinction:** Un agent chimique en poudre de préférence. D'autres types incluant la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière en combustion.

**Sensibilité aux chocs/décharges électrostatiques:** P/D

**Procédés de lutte contre l'incendie:** Les pompiers devraient porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome. Déplacer les contenants du secteur d'incendie si cela peut être fait sans danger. L'eau pulvérisée sera uniquement utile pour refroidir l'équipement et les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

---

---

#### SECTION IV – RISQUES D’INCENDIE OU D’EXPLOSION (Suite)

---

---

**Risques d’incendie ou d’explosion:** Les contenants fermés peuvent éclater à cause d’une accumulation de pression interne lorsqu’ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes.

**Produits de combustion dangereux:** Oxydes de plomb toxiques, oxydes de carbone et autres fumées irritantes.

---

---

#### SECTION V – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

---

---

**Stabilité:** Stable selon les conditions d’entreposage et de manutention prescrites. La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Matières incompatibles:** Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc.), acides, bases.

**Conditions de réactivité:** Stable à des températures et pression normales. Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes.

**Produits de décomposition dangereux:** Aucun connu. Consulter les «Produits de combustion dangereux» à la Section IV.

---

---

#### SECTION VI – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

---

---

**\*\*\*Voies d’exposition et effets aigus/chroniques\*\*\***

**Limite d’exposition:** ACGIH-TLV: Plomb – 0,05 mg/m<sup>3</sup>; Alcool butylique normale – 20 ppm.

OSHA-PEL: Plomb – 50 µg/m<sup>3</sup> (Limite finale); Alcool butylique normale – 100 ppm.

**Voies d’exposition:** Contact cutané, contact oculaire, inhalation et ingestion.

**Propriétés irritantes du produit:** Irritant léger pour la peau, irritant grave pour les yeux.

**Inhalation:** Nocif en cas d’inhalation. L’inhalation peut causer l’irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des nausées, le vomissement, des étourdissements et d’autres effets sur le système nerveux central. Ce produit contient du plomb. L’inhalation de fumées, de brouillards ou de vapeurs de plomb risque de causer des effets cumulatifs qui se développent lentement dans le temps et ressemblent à une surexposition chronique. Les symptômes de la surexposition au plomb peuvent inclure des nausées, des maux de tête, de la fatigue, des crampes, le vomissement, la diarrhée, la constipation, la confusion, des convulsions, l’anémie et des faiblesses musculaires.

**Peau:** Peut causer une légère irritation. Peut être absorbé par une blessure ouverte ou des entailles et causer un empoisonnement par le plomb (effets semblables à ceux énumérés pour l’inhalation).

**Yeux:** Peut causer une grave irritation.

**Ingestion:** Nocif en cas d’ingestion. Peut causer l’irritation de la bouche, de la gorge et de l’estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs aux articulations, un goût métallique dans la bouche ou autres symptômes semblables à ceux énumérés pour l’inhalation.

**Effets chroniques:** Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l’assèchement et de graves gerçures de la peau (dermatite). La surexposition chronique au plomb risque de causer la toxicité à long terme ou le saturnisme. Le saturnisme peut inclure des effets sur le système nerveux central, des effets sur le système nerveux périphérique, des effets sur le système digestif (inflammation de l’estomac, lésion plombique sur les gencives), lésions rénales, effets sur le système sanguin et le système reproducteur.

**Cancérogénicité:** Contient du Plomb. Le Plomb est classé comme étant cancérogène par IARC (Groupe 2B) et ACGIH (Groupe A3).

**Effets sur la reproduction, tératogénicité, mutagénicité:** Contient du Plomb. Le Plomb peut causer des effets sur la reproduction, des effets tératogènes et mutagènes (cellules reproductrices ou non reproductrices).

**Sensibilisation à la matière:** Aucune connue.

**Matières synergiques:** P/D

**Conditions aggravées par l’exposition:** L’exposition à ce produit peut aggraver des maladies respiratoires, oculaires ou cutanées déjà existantes.

---

---

## SECTION VII – PREMIERS SOINS

---

---

**Inhalation:** Transporter immédiatement la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux.

**Contact cutané:** Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins quinze minutes. Ne pas frotter les yeux. Obtenir des soins médicaux.

**Ingestion:** Ne pas provoquer le vomissement. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison (hôpital pour enfants, centre antipoison, Toronto, Ontario. Téléphone: 416-598-5900).

---

---

## SECTION VIII – MESURES PRÉVENTIVES

---

---

**Déversement, fuite ou rejet:** Restreindre l'accès au secteur du rejet jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause durant le nettoyage devrait porter l'équipement de protection adéquat. Éliminer toutes sources de chaleur et de flammes. Aérer le secteur du rejet. Arrêter l'écoulement si vous pouvez le faire sans danger. Absorber ou éponger avec une matière absorbante inerte et non combustible. Mettre la matière absorbante contaminée dans des contenants adéquats pour élimination ultérieure (voir ci-dessous). Nettoyer le secteur du rejet. Tenir à l'écart des étendues d'eau. Aviser les autorités compétentes tel que requis.

**Élimination des déchets:** Manipuler conformément aux recommandations énumérées ci-dessous. Éliminer conformément aux exigences des règlements gouvernementaux.

### \*\*\*ÉQUIPEMENT DE PROTECTION\*\*\*

**Protection respiratoire:** Aucune normalement requise. Porter des appareils respiratoires homologués NIOSH en cas d'exposition continue ou si les limites d'exposition ont été dépassées.

**Ventilation:** Utiliser dans un secteur bien aérer. Une ventilation générale devrait être suffisante en conditions d'utilisation normale. Une ventilation à la source peut être nécessaire si le produit est chauffé ou en cas d'exposition continue.

**Gants de protection:** Gants imperméables à la matière devront être portés. Obtenir l'avis d'un fournisseur de gants.

**Protection oculaire:** Lunettes à coques afin d'éviter que le produit entre en contact avec les yeux.

**Autre équipement de protection:** Une douche oculaire et de sécurité seront mis à la disponibilité des travailleurs près de la zone de travail. D'autre équipement incluant un tablier résistant aux produits chimiques pouvant s'avérer nécessaire selon les exigences du lieu de travail.

### \*\*\* ENTREPOSAGE ET MANUTENTION \*\*\*

#### Conditions d'entreposage et de manutention:

*Manutention:* Porter un équipement de protection contre les produits chimiques. Utiliser seulement dans un endroit bien aérer. Éviter l'inhalation et l'ingestion du produit, ainsi que toutes activités produisant des poussières ou des vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir à l'écart des acides et des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Bien se laver après avoir manipuler le produit.

*Entreposage:* Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des matières incompatibles (se référer à la Section V), à l'écart de la chaleur et des flammes. Employer de bonnes procédures d'entretien afin de prévenir l'accumulation de poussières ou de déchets.

#### Renseignements sur le transport - Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD):

Cette matière telle que fournie n'est pas réglementée pour le transport terrestre au Canada.

---

---

## SECTION IX – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

---

---

Préparée par: G.F. THOMPSON CO. LTD.

Numéro de téléphone: 905-898-2557

Date de préparation: 1 dec, 2009

---

---

**SECTION IX – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION (suite)**

---

---

**Autres renseignements et références:**

Légende:

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS:	Chemical Abstract Service
HMS:	Hazardous Materials Identification System
IARC:	International Agency for Research on Cancer
NIOSH:	National Institute of Occupational Safety and Health
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
P/D :	Pas disponible
PEL:	Permissible Exposure Limit
RTECs:	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SIMDUT :	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
S/O :	Sans objet
TLV:	Threshold Limit Values
RTMD :	Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

- Références:
1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2005.
  2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2006.
  3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb bases de données, 2006 (Chempendium et RTECs).
  4. Fiche signalétique du fabricant.